



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

PROCÈS-VERBAL n°01

Réunion du : **13 OCTOBRE 2020**

Présidence : **M. Antoine LISOLO**

Présents : **Mme Annick ABEL, MM. Christian ABEL, Pierre ALCOVERRO et Philippe SANNA**

Excusé : **M. Patrice BULLY**

A. Réunion du groupe de travail : classement des terrains du 30 Janvier 2020, 27 Février, 26 Mars ,30 Avril, 28 Mai, 25 Juin, et du 30 Juillet sont à consulter sur les programmes de la FFF.

C.R.T.I.S à C.F.T.I.S.

B. Réunion du groupe de travail : classement des terrains du 25/03/2020 est à consulter sur les programmes de la LMF.

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FEDERAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmation de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

• INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classement provisoire

2.2. Classement Niveau SY, 5 SYE ,6SY, 6 SYE, FOOT A 11 SY, FOOT A 11SYE.

• CLASSEMENTS INITIAUX

• CHANGEMENT DE NIVEAU

• MARSEILLE

- Stade : ALBERT EYNAUD MORICELI – NNI 132090101

Cette installation est classée en niveau 5 SY jusqu'au 29/07/2020

Demande d'avis favorable en niveau : SYE

▪ **Documents transmis :**

- Imprimé de classement
- Rapport + AOP + plans + Test in situ

▪ **CONFIRMATION DE NIVEAU**

• **CADIÈRE D'AZUR**

- Stade : FRANCIS ITAC – NNI : 830270101

Cette installation était classée en niveau 5 SY jusqu'au 20/08/2020

Demande avis favorable en niveau : 5SYE

▪ **Documents transmis.**

- Imprimé de classement
- Rapport de visite + AOP

2.3. Classement Niveaux FOOT A 8 SY, FOOT A 8 SYE, FOOT A 5 SY, FOOT A 5SYE.

2.4 Tests in situ de maintien de classement.

• **VELAUX**

- Stade : MUNICIPAL – NNI : 131120101

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 26/06/202

La Commission Régionale des Terrains et Installations sportives (CRTIS) prend connaissance des Tests in situ Document transmis à la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (CFTIS)

▪ **Remerciements.**

3. RETRAITS DE CLASSEMENT.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique.

4.2. Installations équipées d'un arrosage.

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel.

5. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC.

• **BEAUSOLEIL**

- Stade : PRINCE HEREDITAIRE JACQUES – NNI : 060120101

La commission Régionale des terrains et Installations sportive (CRTIS) prend connaissance de l'attestation d'ouverture au public du 20/09/2018, et les transmet à la commission Fédérale des Terrains et Installations sportives (CFTIS)

▪ **Remerciements.**

- **REVEST LES EAUX**

- **Stade : DE LA COLLINE – NNI : 831030101**

La commission Régionale des terrains et Installations sportive (CRTIS) prend connaissance de l'attestation d'ouverture au public du 20/09/2018, et les transmet à la commission Fédérale des Terrains et Installations sportives (CFTIS)

- **Remerciements.**

- **AUBAGNE**

- **Stade : JO BONNEL – NNI : 130050201**

La commission Régionale des terrains et Installations sportive (CRTIS) prend connaissance de l'attestation d'ouverture au public du 15/05/2019, et les transmet à la commission Fédérale des Terrains et Installations sportives (CFTIS)

- **Remerciements.**

7. AFFAIRES DIVERSES

- **HYERES**

- **Stade : PERRUC – NNI : 830690101**

La Commission Régionale des Terrains et installation sportive (CRTIS) prend connaissance du rapport de visite et le transmet à la commission Fédérale des Terrains et Installations sportives (CFTIS)

- **Remerciements.**

8. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux.

8.2. Changement de niveau

8.3. Confirmation de classement.

- **GRASSE**

- **Stade : LA PAOUTE – NNI : 061500101**

Cette installation est classée en niveau E4 jusqu'au 21/02/2020.

Demande avis favorable en niveau : E3

- **Documents transmis.**

- Imprimé de classement.

8.4. Avis préalables.

8.5. Affaires diverses.

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DES GYMNASES

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX REGIONAUX

1.1. Demande d'avis préalable pour une installation sportive

• TOULON

- Stade : ALEX FERNANDEZ 1– NNI : 83127120

Cette installation est classée en niveau 5 SYE jusqu'au 23/07/202

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance du projet de changement de synthétique et de la demande d'avis préalable pour un niveau 5 SYE.

Concernant la mise en place d'un terrain en gazon synthétique :

Elle constate que les dimensions de l'aire de jeu (105 m x 68 m) sont conformes à l'article 1.1.2 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle rappelle qu'aux termes de l'article 5.2.4. & 4 dudit règlement, pour les installations disposant d'un gazon synthétique, des tests in situ des performances sportives et de sécurité doivent être réalisés toutes les cinq années d'utilisation, à partir de la date de mise à disposition.

Elle constate également que les zones de dégagement au niveau des lignes de touches sont conformes à l'article 1.1.7 dudit règlement.

Elle rappelle également que le classement en niveau 5 SYE exige que la liaison entre les vestiaires et l'aire de jeu soient protégée et sécurisée.

Au regard des plans transmis, il apparaît que la zone vestiaires soit hors d'atteinte du public et permet la sécurisation des joueurs et officiels.

Au regard des éléments transmis, elle émet un avis Favorable au projet s'inscrivant dans une installation de niveau 5SYE le 19/02/2020

• TOULON

- Stade : ALEX FERNANDEZ 2– NNI : 831271202

Cette installation est classée en niveau 6 S jusqu'au 03/09/2012

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance du projet de changement de stabilisé en Synthétique et de la demande d'avis préalable pour un niveau 5SYE.

Concernant la mise en place d'un terrain en gazon synthétique :

Elle constate que les dimensions de l'aire de jeu (100 m x 60 m) sont conformes à l'article 1.1.2 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle rappelle qu'aux termes de l'article 5.2.4. & 4 dudit règlement, pour les installations disposant d'un gazon synthétique, des tests in situ des performances sportives et de sécurité doivent être réalisés toutes les cinq années d'utilisation, à partir de la date de mise à disposition.

Elle constate également que les zones de dégagement au niveau des lignes de touches sont conformes à l'article 1.1.7 dudit règlement.

Elle rappelle également que le classement en niveau 5 SYE exige que la liaison entre les vestiaires et l'aire de jeu soient protégée et sécurisée.

Au regard des plans transmis, il apparaît que la zone vestiaires soit hors d'atteinte du public et permet la sécurisation des joueurs et officiels.

Au regard des éléments transmis, elle émet un avis Favorable au projet s'inscrivant dans une installation de niveau 5SYE le 19/02/2020

• SAINT DIDIER

- Stade : FOREST– NNI : 84108101

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 23/12/2019.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance du projet de changement de dimension en 105mx68m pelouse.

Elle constate que les dimensions de l'aire de jeu (105m x 68m) sont conformes à l'article 1.1.2 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle constate également que les zones de dégagement au niveau des lignes de touches sont conformes à l'article 1.1.7 dudit règlement.

Elle rappelle également que le classement en niveau 5 exige que la liaison entre les vestiaires et l'aire de jeu soient protégée et sécurisée.

Au regard des plans transmis, il apparait que la zone vestiaires soit hors d'atteinte du public et permet la sécurisation des joueurs et officiels.

Au regard des éléments transmis, elle émet un avis Favorable au projet s'inscrivant dans une installation de niveau 5 le 25/03/2020

- **AVIGNON MONTFAVET**

- **Stade : MANEN – NNI : 840070901**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 17/02/2027

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance du projet de changement de pelouse en Synthétique et de la demande d'avis préalable pour un niveau 5SYE.

Concernant la mise en place d'un terrain en gazon synthétique :

Elle constate que les dimensions de l'aire de jeu (105m x 68m) sont conformes à l'article 1.1.2 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle rappelle qu'aux termes de l'article 5.2.4. §4 dudit règlement, pour les installations disposant d'un gazon synthétique, des tests in situ des performances sportives et de sécurité doivent être réalisés tous les cinq ans d'utilisation, à partir de la date de mise à disposition de l'installation.

Elle constate également que les zones de dégagement au niveau des lignes de touches sont conformes à l'article 1.1.7 dudit règlement.

Elle rappelle également que le classement en niveau 5 SYE exige que la liaison entre les vestiaires et l'aire de jeu soient protégée et sécurisée.

Au regard des plans transmis, il apparait que la zone vestiaires soit hors d'atteinte du public et permet la sécurisation des joueurs et officiels.

Au regard des éléments transmis, elle émet un avis Favorable au projet s'inscrivant dans une installation de niveau 5 SYE le 29/08/2019

- **BRAS**

- **Stade : LIONEL HUTEAU – NNI : 830210101**

Cette installation est classée en niveau FOOT A 11 jusqu'au 07/11/2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance du projet de changement de pelouse en Synthétique (hybride) et de la demande d'avis préalable pour un niveau FOOT11SYE Hybride.

Elle constate que les dimensions de l'aire de jeu sont conformes à l'article 1.1.2 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle rappelle qu'aux termes de l'article 5.2.4. §4 dudit règlement, pour les installations disposant d'un gazon synthétique, des tests in situ des performances sportives et de sécurité doivent être réalisés tous les cinq ans d'utilisation, à partir de la date de mise à disposition de l'installation.

Elle constate également que les zones de dégagement au niveau des lignes de touches sont conformes à l'article 1.1.7 dudit règlement.

Elle rappelle également que le classement en niveau 5SYE exige que la liaison entre les vestiaires et l'aire de jeu soient protégée et sécurisée.

Au regard des plans transmis, il apparait que la zone vestiaires soit hors d'atteinte du public et permet la sécurisation des joueurs et officiels.

Au regard des éléments transmis, elle émet un avis Favorable au projet s'inscrivant dans une installation de niveau FOOT A 11 SYE (Hybride) le 26/02/2020.

1.1 Classements initiaux

- **FONTVIEILLE**

- **Stade : DES LAGETTES ANNEXE – NNI 130380202**

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement initial en Niveau FOOT A 11 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement
- Rapport de visite du 10/12/2019 effectué par M. LOPEZ ET M LECCELLIER, membres C.D.T.I.S.
- AOP du 31/01/2007

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau FOOT A11 le 19/02/2020

1.2 Changements de niveau de classement

• GRAVESON

- Stade : LA ROULADE– NNI : 130450101

Cette installation est classée en niveau 4 jusqu'au 22/04/2018

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un changement de Niveau en niveau 5 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement
- Rapport de visite du 29/10/2019 effectué par M. LOPEZ ET M LECCELLIER, membres C.D.T.I.S.
- Attestation de capacité du 10/12/2019

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau 5 le 19/02/2020

• NOVES

- Stade : BONPAS 1– NNI : 130660201

Cette installation est classée en niveau FOOT A 11 jusqu'au 25/02/2020

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un changement de Niveau en niveau 6 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement
- Rapport de visite du 31/01/2020 effectué par M. BERTHELOT ET M LECCELLIER, membres C.D.T.I.S.
- Attestation de capacité du 02/11/2017

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau 6 le 19/02/2020

• L'ESCALE

- Stade : MUNICIPAL NNI : 040790101

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un changement de Niveau en niveau FOOT A 8 S ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement
- Rapport de visite du 18/12/2019 effectué par M FERRANDO, M DARINI et M GIRAUD
Membres CDTIS.
- Attestation de capacité du 18/12/2019

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau FOOT A 8S le 26/02/2020

• LAPALUD

- Stade : ELIO CEPPINI– NNI : 840640101

Cette installation est classée en niveau FOOT A 11 jusqu'au 25/02/2020

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un changement de Niveau en niveau 6 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement
- Rapport de visite du 29/10/2019 effectué par M. LOPEZ ET M LECELLIER, membres C.D.T.I.S.
- Attestation de capacité du 10/12/2019

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau 6 le 19/02/2020

• **BERRADIDES**

- **Stade : LES VERDEAUX NNI : 840160101**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 06/08/2019

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un changement de Niveau en niveau 6 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement
- Rapport de visite du 25/11/2019 effectué par M. CORBIERE ET M BOUVERAT membres C.D.T.I.S.
- AOP du 015/01/1999

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau 6 le 26/02/2020

1.3. Confirmation de niveau de classement

• **ROUGIERS**

- **Stade : MUNICIPAL– NNI : 831100101**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 03/11/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de niveau en Niveau 6 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement
- Rapport de visite du 19/11/2019 effectué par M. IVORA membre C.D.T.I.S.
- AOP du 30/01/2020

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau 6 le 26/02/2020

• **PLAN DE CUQUES**

- **Stade : SERGE PAULET– NNI : 130750101**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 27/06/2018.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de niveau en Niveau 5 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement
- Rapport de visite du 24/10/2019 effectué par M. ALCOVERRO membre C.R.T.I.S.
- AOP du 30/01/2020

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau 5 le 26/02/2020

• **JONQUIERE**

- **Stade : ROGER MARTIN– NNI : 840560102**

Cette installation est classée en niveau FOOT A 11 jusqu'au 18/02/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de niveau en Niveau FOOT A 11 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement
- Rapport de visite du 31/10/2019 effectué par M. LECELLIER M BOUVERAT et M BERTHELOT membres C.D.T.I.S. - AOP du 17/05/2004

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau FOOT A 11 le 19/02/2020

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1. Classements Régionaux initiaux

• CABRIES

- **Gymnase : COMPLEXE SPORTIF RAYMOND MATIN – NNI : 13019990**

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement initial en Niveau FUTSAL 3 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement
- Rapport de visite du 29/10/2019 effectué par M. ALCOVERRO, membre C.R.T.I.S.
- AOP du 10/04/1997

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau FUTSAL 3 le 19/02/2020

• LA FARE LES OLIVIERS

- **Gymnase : JEROME FERNANDEZ – NNI : 130379902**

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement initial en Niveau FUTSAL 3 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement
- Rapport de visite du 02/10/2019 effectué par M. ABEL et Mme ABEL, membres C.R.T.I.S.
- Attestation de capacité du 03/10/2019

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau FUTSAL 3 le 25/03/2020

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE REGIONAUX

8.1. Demande d'avis préalable pour une installation sportive.

• AVIGON MONTFAVET

- **Stade : PIERRE MANEN – NNI : 840070901**

La Commission prend connaissance de la demande de d'avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- Imprimé « Demande d'avis préalable pour un éclairage » signé par le propriétaire de l'installation.
- Étude d'éclairage en date du 02/05/2019 :
- Implantation : 2 X 2 mât latéral
- Hauteur moyenne de feu : 18 m
- Facteur d'uniformité calculé 0.77
- Rapport EMINI/EMAXI calculé : 0.60
- Éblouissement (Glare rating) : Gr max =46.8

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF édition 2014.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes. Le 26/02/2020

8.2. Classements Régionaux initiaux.

• MANDELIEU LA NAPOULE

- Stade : VERNEDE – NNI : 060790201

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement initial en Niveau E FOOT A 11 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau E FOOT A 11 le 19/02/2020

• SIGNES

- Stade : ANDRE CANOURGUES – NNI : 831270101

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement initial en Niveau E FOOT A 11 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau E FOOT A 11 le 19/02/2020

• MARSEILLE

- Stade : LA POMME – NNI : 132110501

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement initial en Niveau E5 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau E5 le 19/02/2020

• VENELLES

- Stade : JULIEN SIGNORET – NNI : 131130101

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement initial en Niveau E5 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut classer celui-ci car l'éclairage très insuffisant suite aux mesures relevés.

• VENELLES

- Stade : JULIEN SIGNORET 3 – NNI : 131130103

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement initial en Niveau E 5 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau E5 le 19/02/2020

• **MARSEILLE**

- **Stade : JEAN BOUIN – NNI : 132080901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement initial en Niveau E FOOT A 11 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau E FOOT A 11 le 18/02/2020

• **SAINT VICTORET**

- **Stade : MICHEL HIDALGO 2 – NNI : 131020102**

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement initial en Niveau E FOOT A 11 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau E FOOT A 11 le 25/03/2020

8.3. Changement de niveau de classement.

• **LES ANGLES**

- **Stade : ROGER PAGES 1 – NNI : 300110101**

Cette installation est classée en niveau E FOOT A 11 jusqu'au 22/11/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un changement de niveau en Niveau E5 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau E5 le 25/03/2020

8.4. Confirmation de classement

• **LORGUES**

- **Stade : CLAUDE CAUVIN 1 – NNI : 830720101**

Cette installation est classée en niveau E 5 jusqu'au 18/02/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de la confirmation de classement en Niveau E5 ainsi que des documents transmis :

-Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau E5 le 19/02/2020

• **LORGUES**

- **Stade : CLAUDE CAUVIN 2 – NNI : 830720102**

Cette installation est classée en niveau E 5 jusqu'au 18/02/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de la confirmation de classement en niveau E5 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau 5 le 19/02/2020

• **LE CANNET ROCHEVILLE**

- **Stade : MAURICE JEANPIERRE – NNI : 060300201**

Cette installation est classée en niveau E 5 jusqu'au 18/10/2018.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de la confirmation de classement en niveau E5 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau E5 le 19/02/2020

• **CAGNES SUR MER**

- **Stade : SAUVAIGO 2– NNI : 060270102**

Cette installation est classée en niveau E 5 jusqu'au 31/05/2017.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de la confirmation de classement en Niveau E5 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau E5 le 19/02/2020

• **MOURIES**

- **Stade : ESPIGOULIER– NNI : 130650101**

Cette installation est classée en niveau E 5 jusqu'au 20/12/2018.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de la confirmation de classement en Niveau E5 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau E5 le 19/02/2020

• **SAINTE CECILE LES VIGNES**

- **Stade : ERIC CANTONA – NNI : 841060101**

Cette installation est classée en niveau E 5 jusqu'au 18/02/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de la confirmation de classement en Niveau E5 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau E5 le 19/02/2020

• **BERRE**

- **Stade : ROGER MARTIN – NNI : 130140101**

Cette installation est classée en niveau E 5 jusqu'au 18/02/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de la confirmation de classement en Niveau E 5 ainsi que des documents transmis :

-Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau E5 le 19/02/2020

• **MOUGINS**

- **Stade : VALMASQUE 1– NNI : 060850101**

Cette installation est classée en niveau E 5 jusqu'au 24/01/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de la confirmation de classement en Niveau E 5 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau E5 le 19/02/2020

• **MOUGINS**

- **Stade : VALMASQUE 2– NNI : 060850102**

Cette installation est classée en niveau E FOOT A 11 jusqu'au 20/05/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de la confirmation de classement en Niveau E FOOT 11 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau E5 le 19/02/2020

• **LE PONTET**

- **Stade : SAINT LOUIS – NNI : 840920301**

Cette installation est classée en niveau E 5 jusqu'au 24/01/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de la confirmation de classement en Niveau E5 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau E5 le 19/02/2020

• **LE PONTET**

- **Stade : LA FARGUES– NNI : 840920101**

Cette installation est classée en niveau E 3 jusqu'au 01/12/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de la confirmation de classement en Niveau E FOOT A 11 ainsi que des documents transmis :

-Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau E FOOT A 11 le 19/02/2020

• **MARTIGUES**

- **Stade : DE LA COUDOULIERE – NNI : 130560601**

Cette installation est classée en niveau E 5 jusqu'au 24/02/2015.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de la confirmation de classement en Niveau E 5 ainsi que des documents transmis :

-Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau E FOOT A 11 le 19/02/2020

• **LA GARDE**

- **Stade : GUY MOQUET 2– NNI : 830620202**

Cette installation est classée en niveau E FOOT A 11 jusqu'au 10/08/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de la confirmation de classement en Niveau E5 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau E5 le 19/02/2020

• **LA GARDE**

- **Stade : GUY MOQUET 3 – NNI : 830620203**

Cette installation est classée en niveau E 5 jusqu'au 18/02/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de la confirmation de classement en Niveau E FOOT A 11 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau E FOOT A 11 le 19/02/2020

• **ROUSSET**

- **Stade : PLAINE SPORTIVE 2 – NNI : 130870102**

Cette installation est classée en niveau E FOOT A 11 jusqu'au 13/08/2017.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de la confirmation de classement en Niveau E FOOT A 11 ainsi que des documents transmis :

-Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau E5 le 11/02/2020

• **SAINT VICTORET**

- **Stade : MICHEL HIDALGO– NNI : 131020101**

Cette installation est classée en niveau E 5 jusqu'au 18/02/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de la confirmation de classement en Niveau E5 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau E5 le 25/03/2020

• **LA VALETTE DU VAR**

- **Stade : VALLIS LAETA – NNI : 831440101**

Cette installation est classée en niveau E 4 jusqu'au 16/12/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de la confirmation de classement en Niveau E5 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau E5 le 25/03/2020

• **BOLLENE**

- **Stade : BACONNIER– NNI : 840190401**

Cette installation est classée en niveau E FOOT A 11 jusqu'au 24/01/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de la confirmation de classement en Niveau E FOOT A 11 ainsi que des documents transmis :

- Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau E FOOT A 11 le 25/03/2020

C.R.T.I.S à MAIRIE

• LA GAUDE

- Stade : DU MONT GROS – NNI : 060650101

Demande de tests in situ échéance Septembre 2019.

MAIRIE à C.R.T.I.S

Président

Antoine LISOLO

Secrétaire

ABEL ANNICK